

RESOLUTION SUR L'ETHIOPIE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-quatrième session ordinaire, du 27 mai au 1er juin 1991, à Abuja, République Fédérale du Nigéria,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'Organisation, en particulier les conflits qui sévissent sur le Continent,

Rappelant les dispositions de la Charte ainsi que toutes les résolutions pertinentes relatives au règlement pacifique des conflits et à la nécessité de sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats membres,

Ayant présent à l'esprit l'impérieuse nécessité d'instaurer la paix et la sécurité qui constituent les conditions préalables au développement et à l'intégration en Afrique,

Tenant compte du malheureux conflit qui a ravagé l'Ethiopie pendant des décennies,

Ayant à l'esprit le caractère unique d'Addis Abéba, en tant que Siège de notre Organisation Continentale (OUA) et également le siège de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

Soucieux de s'assurer que les conditions nécessaires sont réunies pour le bon fonctionnement de l'OUA,

Notant avec satisfaction l'intention manifeste de l'actuelle administration en Ethiopie de mener des consultations pour la formation d'un gouvernement intérimaire élargi en attendant l'organisation d'élections libres et justes :

CM/Res. 1348

1. **INVITE** toutes les parties au conflit en Ethiopie de tout mettre en oeuvre pour assurer la restauration d'une paix et d'une sécurité durables grâce à l'adoption d'une politique de reconciliation nationale;
2. **EXHORTE** l'administration actuelle à entreprendre dans les meilleurs délais, les consultations préconisées;
3. **LANCE UN APPEL** à toutes les parties concernées pour qu'elles collaborent étroitement en vue de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ethiopie;
4. **RECOMMANDE** à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement la création d'un Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement incluant le Président en Exercice pour aider à la réalisation des objectifs sus-mentionnés.